REPUBLIQUE FRANÇAISE NOUVELLE CALEDONIE

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le mercredi 28 octobre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
22/10/2026

DATE D'AFFICHAGE
22/10/2026

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Mimsy DALY
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI
Mme Chantal BOUYE
M. Patrick GUILLON
M. Maxim BANCK
Mme Diane BUI-DUYET
M. Warren NAXUE
Mme Kimberley BARONI
Mme Pascale SERVENT
M. Marc ZEISEL
Mme Janine BAJON
M. Francis MALUIA
M. Jean SAUSSAY
M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Suzanne ROESTAM
Mme Pascale LEMEDIONI
Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Christiane SARIDJAN
M. Philippe BLAISE
Mme Hélène ARNOUX
Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Caroline COGNET
M. Alexandre MACHFUL
Mme Laure TRABELSI
Mme Anne-Laure POMMELET
M. Pierre MESTRE
M. Julien TRAN AP
Mme Vaimoe ALBANESE
M. Yan SIVI
M. Arthur LETOURNEULX
M. Yann WAKA-AWA
M. Rayann LACHENY
Mme Virginie RUFFENACH
M. Jordan COURTOT
Mme Julie NGUYEN
M. Ludovic TALIA
M. Olivier THUPAKO
M. Philippe DUNOYER
Mme Veylma FALAEO
Mme Sandra HEMA
M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Sam KAGY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Laurence GALINIE
M Nicolas BRIGNONE
Mme Fabienne CHARDIGNY
M. Emmanuel BERART
M. Marc LE LEIZOUR
Mme Naïa WATEOU
Mme Charlotte THAIAWE
M. Cael NORMANDON
M. Michel DESMEUZES

Nombre de conseillers en exercice	: 53
Nombre de présents	: 44
Nombre de votants (7 procurations)	: 51

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-1302
portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif
de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2026

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 28 octobre 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026/296 du 25 février 2026 relative au budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026/297 du 25 février 2026 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026/676 du 23 juin 2026 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2025 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la gestion du service d'eau potable et de la gestion du service d'assainissement collectif en date du 21 octobre 2026,

VU les documents budgétaires annexés,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/142 du 9 octobre 2026,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 14 octobre 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1er /

Est autorisée la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2026 de la ville de Nouméa telle que récapitulée dans les tableaux ci-dessous :

DÉPENSES				**RECETTES**			
SECTION D'EXPLOITATION							
CHAPITRE	**COMPTE**	**FONCTION**	**MONTANT**	**CHAPITRE**	**COMPTE**	**FONCTION**	**MONTANT**
023	023	01	-8 926 355	042	722	01	1 073 645
TOTAL CHAPITRE 023			**-8 926 355**	**TOTAL CHAPITRE 042**			**1 073 645**
042	6811	01	10 000 000				
TOTAL CHAPITRE 042			**10 000 000**				

TOTAL DES DEPENSES	**1 073 645**	**TOTAL DES RECETTES**	**1 073 645**

DÉPENSES				**RECETTES**			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	**COMPTE**	**FONCTION**	**MONTANT**	**CHAPITRE**	**COMPTE**	**FONCTION**	**MONTANT**
040	2031	01	1 073 645	021	021	01	-8 926 355
TOTAL CHAPITRE 040			**1 073 645**	**TOTAL CHAPITRE 021**			**-8 926 355**
				040	281531	01	10 000 000
				TOTAL CHAPITRE 040			**10 000 000**
TOTAL DES DEPENSES			**1 073 645**	**TOTAL DES RECETTES**			**1 073 645**

Le montant du budget annexe de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2026 de la ville de Nouméa est ainsi porté à 1 133 060 845 francs CPF en recettes et à 652 897 616 francs CFP en dépenses, réparti comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	415 708 645	415 708 645
INVESTISSEMENT	237 188 971	717 352 200
TOTAL BUDGET	**652 897 616**	**1 133 060 845**

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20261028-13951-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 2 novembre 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 OCTOBRE 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 29 octobre 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD 1
- DF (dont TPS) 2
- MISE EN LIGNE 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DE NOUMEA

POSTE COMPTABLE DE LA PROVINCE SUD

SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'EAU POTABLE

M4

DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

ANNEE 2026

SOMMAIRE

I - Informations générales		
Modalités de vote du budget		
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III - Vote du budget		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes	**Jointe**	**Sans objet**
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
A3.2 - Etalement des provisions		X
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		X
A6 - Etat des charges transférées		X
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
A8 - Affectation anticipée du résultat N-1		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.7 - Etat des engagements reçus		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		X
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
D - Arrêté et signatures		
D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATION GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- au niveau(1) pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 073 645	1 073 645
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 073 645	1 073 645

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 073 645	1 073 645
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 073 645	1 073 645

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 147 290	2 147 290

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 650 000				38 650 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	54 000 000				54 000 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion des services	**92 650 000**				**92 650 000**
66	CHARGES FINANCIERES	8 818 000				8 818 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000				100 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**101 568 000**				**101 568 000**
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)*	*287 252 000*		*-8 926 355*	*-8 926 355*	*278 325 645*
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)*	*25 815 000*		*10 000 000*	*10 000 000*	*35 815 000*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)*					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***313 067 000***		***1 073 645***	***1 073 645***	***314 140 645***
	TOTAL	**414 635 000**		**1 073 645**	**1 073 645**	**415 708 645**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	415 708 645

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	379 500 000				379 500 000
	Total des recettes de gestion des services	**379 500 000**				**379 500 000**
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	**379 500 000**				**379 500 000**
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)*	*35 135 000*		*1 073 645*	*1 073 645*	*36 208 645*
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)*					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	***35 135 000***		***1 073 645***	***1 073 645***	***36 208 645***
	TOTAL	**414 635 000**		**1 073 645**	**1 073 645**	**415 708 645**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	415 708 645

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)	277 932 000

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
	Total des opérations d'équipement	85 500 000				85 500 000
	Total des dépenses d'équipement	**85 500 000**				**85 500 000**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	15 000 000				15 000 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	96 600 000				96 600 000
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	**111 600 000**				**111 600 000**
4581	**Total des opé.pour compte de tiers (6)**					
	Total des dépenses réelles d'investissement	**197 100 000**				**197 100 000**
040	*OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*35 135 000*		*1 073 645*	*1 073 645*	*36 208 645*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***35 135 000***		***1 073 645***	***1 073 645***	***36 208 645***
	TOTAL	**232 235 000**		**1 073 645**	**1 073 645**	**233 308 645**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 880 326

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	237 188 971

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	RESERVES (7)	403 211 555				403 211 555
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Total des recettes financières	**403 211 555**				**403 211 555**
4582	**Total des opé.pour compte de tiers (6)**					
	Total des recettes réelles d'investissement	**403 211 555**				**403 211 555**
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*	*287 252 000*		*-8 926 355*	*-8 926 355*	*278 325 645*
040	*OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)*	*25 815 000*		*10 000 000*	*10 000 000*	*35 815 000*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***313 067 000***		***1 073 645***	***1 073 645***	***314 140 645***
	TOTAL	**716 278 555**		**1 073 645**	**1 073 645**	**717 352 200**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	717 352 200

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)	277 932 000

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		10 000 000	10 000 000
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*		*-8 926 355*	*-8 926 355*
	Dépenses d'exploitation - Total		**1 073 645**	**1 073 645**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 073 645

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSONNALISEE)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)		1 073 645	1 073 645
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS*			
39	*DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS*			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
49	*DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS*			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total		**1 073 645**	**1 073 645**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 073 645

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)*			
72	*PRODUCTION IMMOBILISEE*		*1 073 645*	*1 073 645*
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes d'exploitation - Total		**1 073 645**	**1 073 645**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 073 645**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSONNALISEE)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		*10 000 000*	*10 000 000*
29	*DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
49	*DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)*			
3...	Stocks			
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*		*-8 926 355*	*-8 926 355*
	Recettes d'investissement - Total		**1 073 645**	**1 073 645**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 073 645**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)**	**38 650 000**		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	100 000		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	50 000		
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	9 500 000		
618	DIVERS	2 000 000		
6226	HONORAIRES	6 000 000		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	21 000 000		
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**54 000 000**		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	54 000 000		
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)**			
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	**92 650 000**		
66	**CHARGES FINANCIERES (b)(8)**	**8 818 000**		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	9 100 000		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-282 000		
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)**	**100 000**		
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	100 000		
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)**			
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)**			
022	**DEPENSES IMPREVUES (f)**			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**101 568 000**		
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***287 252 000***	***-8 926 355***	***-8 926 355***
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)***	***25 815 000***	***10 000 000***	***10 000 000***
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*25 815 000*	*10 000 000*	*10 000 000*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***313 067 000***	***1 073 645***	***1 073 645***
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION***			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***313 067 000***	***1 073 645***	***1 073 645***

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**414 635 000**	**1 073 645**	**1 073 645**
			+
RESTES A REALISER N-1 (13)			
			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			
			=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			**1 073 645**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre/ article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES (5)**			
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**			
73	**PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)**			
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION**			
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**379 500 000**		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	379 500 000		
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75	**379 500 000**		
76	**PRODUITS FINANCIERS (b)**			
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)**			
78	**REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)**			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**379 500 000**		
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)***	***35 135 000***	***1 073 645***	***1 073 645***
722	*IMMOBILISATIONS CORPORELLES*		*1 073 645*	*1 073 645*
777	*QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXE.*	*35 135 000*		
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)***			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***35 135 000***	***1 073 645***	***1 073 645***

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**414 635 000**	**1 073 645**	**1 073 645**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 073 645**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre/ article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
22	**IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)**			
	Opérations d'équipement n°(5) [...]	**197 100 000**		
0101	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	96 600 000		
6101	EQUIPEMENTS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT	54 500 000		
6125	USINE MONT TE	46 000 000		
	Total des dépenses d'équipement	**197 100 000**		
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**			
18	**COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS**			
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**			
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**			
020	**DEPENSES IMPREVUES**			
	Total des dépenses financières			
	[...](6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**197 100 000**		
040	***OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)(8)***	***35 135 000***	***1 073 645***	***1 073 645***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***35 135 000***	***1 073 645***	***1 073 645***
13911	*SUBVENTION D INVESTISSEMENT ETAT INSCRITE AU COMPTE DE RESULTAT*	*8 502 000*		
13912	*REGIONS*	*11 600 000*		
13913	*DEPARTEMENTS*	*12 167 000*		
13914	*COMMUNES*	*247 000*		
139148	*AUTRES REDEVANCES ET DROITS*	*128 000*		
13918	*AUTRES*	*2 491 000*		
2031	*FRAIS D'ETUDES*		*1 073 645*	*1 073 645*
	Charges transférées			
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES (9)***			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***35 135 000***	***1 073 645***	***1 073 645***

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**232 235 000**	**1 073 645**	**1 073 645**
			+
RESTES A REALISER N-1 (10)			
			+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			
			=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**1 073 645**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	403 211 555		
1068	AUTRES RESERVES	403 211 555		
165	Dépôts et cautionnements reçus			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Total des recettes financières	403 211 555		
	[...](5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	403 211 555		
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*287 252 000*	*-8 926 355*	*-8 926 355*
040	*OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)*	*25 815 000*	*10 000 000*	*10 000 000*
28135	*AMORT DES IMMO CORPO INSTALL GENE, AGENCT, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS*	*434 000*		
28148	*AUTRES CONSTRUCTIONS*	*542 000*		
281531	*RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU*	*24 839 000*	*10 000 000*	*10 000 000*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*313 067 000*	*1 073 645*	*1 073 645*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES(8)*			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*313 067 000*	*1 073 645*	*1 073 645*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	716 278 555	1 073 645	1 073 645
				+
	RESTES A REALISER N-1 (9)			
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 073 645

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :
LIBELLE :

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
	DEPENSES					
20	**Immobilisations incorporelles**					
21	**Immobilisations corporelles**					
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES					
2152	Installations de voirie					
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS					
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour Information)		Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	**Subventions d'investissement**		
16	**Emprunts et dettes assimilées**		
20	**Immobilisations incorporelles**		
21	**Immobilisations corporelles**		
22	**Immobilisations reçues en affectation**		
23	**Immobilisations en cours**		
	Autres		

RESULTAT = (c+d)-(a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**131 735 000**		
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**96 600 000**		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	96 600 000		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**35 135 000**		
13911	*SUBVENTION D INVESTISSEMENT ETAT INSCRITE AU COMPTE DE RESULTAT*	*8 502 000*		
13912	*REGIONS*	*11 600 000*		
13913	*DEPARTEMENTS*	*12 167 000*		
13914	*COMMUNES*	*247 000*		
139148	*AUTRES REDEVANCES ET DROITS*	*128 000*		
13918	*AUTRES*	*2 491 000*		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'éxecution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**131 735 000**			**131 735 000**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**313 067 000**	**1 073 645**	**1 073 645**
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**313 067 000**	**1 073 645**	**1 073 645**
28135	*AMORT DES IMMO CORPO INSTALL GENE, AGENCT, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS*	*434 000*		
28148	*AUTRES CONSTRUCTIONS*	*542 000*		
281531	*RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU*	*24 839 000*	*10 000 000*	*10 000 000*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*287 252 000*	*-8 926 355*	*-8 926 355*

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001(4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**314 140 645**				**314 140 645**

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	**131 735 000**
Ressources propres disponibles (VIII)	**314 140 645**
Solde (IX = VIII-IV)(5)	**182 405 645**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	**A**
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	**B**
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	**C**
Provisions pour garanties d'emprunts	**D**
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Nombre de membres en exercice ……
Nombre de membres présents ……
Nombre de suffrages exprimés ……
VOTES : Pour ……
Contre ……
Abstentions ……..

Date de convocation : . . /. . / . . .

Présenté par le … … …(1),
A … … … … … … … … … … le … … … … … … … … … … …
Le … … … (1),
Délibéré par … … … … … … … … … (2), réuni en session … … … … … … … … … …
A … … … … … … … … … … le … … … … … … … … … …
Les membres du … … … … … … … … … (2)

Certifié exécutoire par … … … (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le … … … … … … …, et de la publication le …/…/……
A … … … … … … … …, le …/…/……

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant :